

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 10 Novembre

L'INAUGURATION DE LA statue de Gambetta aux Jardies

C'est dimanche qu'a eu lieu l'inauguration solennelle et publique du monument élevé dans la propriété des Jardies, à Ville-d'Avray, par les Alsaciens-Lorrains reconnaissants, à la mémoire de Gambetta ; mais samedi s'est accomplie une cérémonie privée, à laquelle n'avaient été convoqués qu'un très petit nombre de personnes.

Le Comité de la souscription alsacienne et lorraine a procédé au dépôt du cœur de Gambetta dans le monument de Ville-d'Avray.

Une invitation avait été adressée à une centaine de personnes, toutes choisies en raison de leur participation à la souscription de l'œuvre ou en raison de leur intimité avec l'illustre orateur.

On avait tenu à conserver à la cérémonie le caractère le plus intime, et par un hasard extrême, ce programme a été réalisé ; aucune publicité n'avait été donnée à cette translation, et l'inauguration familiale du monument a pu se faire sans la moindre difficulté.

M. Schœurer-Kestner, président, et M. Charles Risler, secrétaire général du Comité de la souscription alsacienne et lorraine, aidés de M. Bartholdi, auteur de la statue, ont procédé au dépôt du récipient contenant le cœur de Gambetta dans un cylindre métallique, qui une fois scellé, a été lui-même enfermé dans un coffret en bois d'Alsace.

Ce dépôt s'est effectué de la manière la plus simple et la plus émouvante, comme une prise de possession par l'Alsace-Lorraine des restes de celui qui était pour elle « le représentant de sa foi invincible dans le relèvement de la Patrie française ».

Le procès-verbal, qui a été déposé dans le monument avec le cœur de Gambetta, a été signé des personnes présentes :

M. et M^{me} Lérés, beau-frère et sœur de Gambetta ; M^{me} Paul Bert, Chailley-Bert et Klobukowski ; M^{me} Paul Bert ; MM. Scheurer-Kestner, Charles Risler, Bartholdi, Kœchlin, Woïrhaye, Charles Blech, Jules Guichard, Ranc, amiral Peyron, Goujon, Cazot, Spuller, Etienne, Antonin Proust, Joseph Reinach, Isambert, Caze, Thompson, Delpuech, Gérard, docteur Métivier, Cendré, Ruyx, docteur Peyron, Coquelin, Arnaud (de l'Ariège), Dumangein, Péphau, Pallain, Boutin, Joseph Chailley, Montard-Martin, Paul Detot, Paul Strauss, Hieckel, Goudchaux, Duflos,

préfet de l'Oise ; Lefèvre, maire de Versailles ; le maire de Sèvres, etc.

M. Spuller, en quelques paroles émues, a remercié M^{me} Paul Bert, qui avait la garde du précieux dépôt et qui en a fait don au Comité de la souscription d'Alsace-Lorraine.

Le monument dû au ciseau du sculpteur Bartholdi. Représente le grand tribun serrant contre sa poitrine, dans un beau mouvement de patriotisme, le drapeau national, dont la hampe est brisée. Au bas du piédestal sont deux figures allégoriques, représentant l'Alsace et la Lorraine. Ces figures ont été exposées au dernier Salon des Champs-Élysées.

M. Léon Bourgeois accompagné de M. Ribière, son chef de cabinet, est arrivé à une heure et quart, de Sèvres, accompagné du commandant Pistor, représentant le président de la République. Le ministre de la guerre s'est fait également représenter par le colonel Pamard.

Le cortège s'est mis en route, descendant l'avenue Gambetta, où se dresse le monument. Il y a là deux estrades richement pavées, où prennent place les invités et M. et M^{me} Lérés beau-frère et sœur de Gambetta, pendant le défilé du cortège devant le monument.

On remarque dans le défilé quatre couronnes d'immortelles jaunes avec des rubans tricolores voilés de crêpe. Elles portent les inscriptions suivantes : « A Gambetta, le département du Haut-Rhin. » — « A Gambetta, le département de la Moselle. » — « A Gambetta, les départements de la Meurthe et des Vosges. » Deux grandes couronnes artificielles, formées par des roses, des lilas et des pensées, avec un nœud tricolore, portent les noms de Metz et Strasbourg. Des couronnes de perles portent, soit sur les crêpes, soit sur des rubans mauves, le nom des villes suivantes : Colmar, Mulhouse, Sainte-Marie-aux-Mines, Thann, Wissembourg, Château-Salins, Sarreguemines, Schlesdat, Bitche, Thionville, Phalsbourg, Dieuze, etc.

Le défilé étant terminé, M. Scheurer-Kestner, sénateur, président du comté des Alsaciens-Lorrains, prend le premier la parole et remet le monument et la maison des Jardies au représentant du gouvernement.

Il termine en ces termes :

« Le voilà comme au lendemain de Coulmiers, serrant sur sa poitrine la hampe brisée et des lambeaux du drapeau qu'il retient de sa main large et puissante, cherchant à vaincre la des-

tinée. Gambetta, pendant la guerre, tu fus notre défenseur ; à l'Assemblée nationale de Bordeaux, l'organe de notre appel désespéré ; après les cruelles déceptions de la défaite, notre consolateur. Aujourd'hui encore, nous nous tournons vers toi. Que ta grande ombre continue à veiller sur nous, qu'elle nous guide et nous soutienne ! »

Après M. Schœurer-Kestner, M. Bourgeois prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Au nom du gouvernement de la République, je reçois de vos mains avec un sentiment de profonde émotion, la maison des Jardies et le monument élevé par les Alsaciens et les Lorrains à la mémoire de Gambetta. A tous ceux qui ont contribué à cette œuvre de piété nationale ; à vous, qui, sous la présidence d'honneur du vénéré Jean Dollfus, dont je salue la mémoire, en avez pris l'initiative ; à la famille et aux amis personnels de Gambetta, qui se sont associés à vous et dont l'affection a su conserver et consacrer la petite maison des Jardies ; aux innombrables souscripteurs alsaciens et lorrains, qui de tous les points de la France et du monde, ont confondu dans vos mains le large don des plus riches et l'affrande modeste des plus pauvres, j'adresse ici l'expression de la gratitude du pays entier, et je l'adresse aussi au grand sculpteur, fils de l'Alsace, lui aussi, dont l'art sobre et fort a su exprimer avec autant de simplicité et de grandeur la pensée qui, depuis le jour de la mort du grand patriote, n'a cessé d'animer nos cœurs.

« Ce jour-là, dans la stupeur d'une catastrophe inouïe, autour de ce cercueil où s'abîmaient d'un coup tant de gloire et d'espérance, dans ce cortège d'un million d'hommes, conduisant à travers Paris le deuil de la patrie et de la liberté, il y eut des Français dont les cœurs furent profondément déchirés, dont les larmes furent plus amères ; c'étaient ceux pour qui son indomptable courage avait lutté jusqu'au bout, ceux qu'il avait voulu sauver par cette héroïque folie, que l'histoire a depuis appelée une héroïque sagesse, ceux auxquels il pensait toujours. A ceux-là, le jour de sa mort, il a semblé que le sol de la patrie manquait une seconde fois sous leurs pas.

« C'est là ce que ce marbre et ce bronze diront à la prospérité.

« Là bas, au centre de Paris, au cœur de la cité qui est elle-même le cœur de la France, une souscription nationale a dressé dans la lumière et dans le bruit de la place l'image de Gambetta dominant encore la foule humaine de son regard et de son geste et poussant les citoyens aux grandes actions. C'est le monument de sa gloire.

« Ici, dans le silence de cette retraite, où il venait chercher le recueillement et le repos, près de cette modeste maison où il est mort, vous avez, vous, élevé le monument de votre reconnaissance et de votre deuil. La nation veille fidèlement sur le dépôt que vous lui confiez.

« Messieurs, en venant aujourd'hui prendre place au milieu de vous, le gouvernement de la République accomplit lui aussi, un acte de re-

connaissance. La République est sortie triomphante de la plus dangereuse épreuve ; elle apparaît si forte, si solidement fondée sur la volonté du pays que les partis qui lui ont livré tant d'assauts n'osent plus ouvertement la combattre et semblent avoir abandonné leurs drapeaux et leurs noms. La France a rempli son rôle historique et a repris son rang ; elle a recueilli au dehors le solennel témoignage de sympathies profondes et durables, et partout où passe son drapeau, il est salué avec le respect dû à une nation pacifique et puissante.

« A cette heure de sécurité et de confiance, nous devons reporter notre pensée vers celui qui n'a pas en la joie de la connaître et qui avait tout fait pour la rendre possible et la préparer.

« Pendant 15 ans, il a été l'inspirateur et le guide ; pendant 15 ans, son incomparable éloquence a été la source où la démocratie française a puisé ses plus pures et ses plus généreuses inspirations ; il l'a conseillée dans ses doutes, entraînée dans ses combats ; il a posé devant elle tous les problèmes, indiqué la méthode et la voie de toutes les solutions, et a mis pendant la paix, sa haute raison dans les esprits, comme pendant la guerre, il avait mis dans les cœurs, son indomptable volonté.

« Il a été l'organisateur et l'éducateur de la République, après avoir été le défenseur et le héros de la patrie. Aussi, son œuvre est-elle toujours vivante et son action toujours féconde. Depuis bien des années déjà sa grande voix est muette, et, pourtant, il nous semble à tous que nous l'entendons encore. A qui donc, dans les périls récents, n'est-il pas arrivé d'invoquer son souvenir et de répéter le mot profond de l'un d'entre vous : « S'il était là ! »

« Messieurs, dans cet autel de la patrie, entre les deux chères absentes, vous avez scellé ce cœur dont les battements ont donné la force et la vie à tout un peuple. Ce coin de terre est désormais sacré ; la nation veillera pieusement sur le dépôt que vous lui confiez, et, s'il survenait pour la République ou pour la patrie quelque épreuve redoutable, c'est ici qu'elle viendrait encore chercher les sages conseils et les héroïques résolutions. »

L'émotion est à son comble. Les applaudissements retentissent de toutes parts. M. Lérés va serrer la main au le ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 novembre

MINISTÈRE DE LA GUERRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de la guerre.

Chapitre 12 (Contrôle. Intendance militaire. Etats-majors particuliers).

M. de Montfort critique la diminution opérée dans les cadres de l'intendance et qu'il trouve

La grosse Joséphine rougit de plaisir.

— Vous avez l'air d'une aimable personne, répondit-elle tout à fait conquise, et je remercie mon Fritz de m'avoir présentée à vous. Mais asseyez-vous donc, je vous en prie, et prenez un verre de bière avec nous !

— Bien obligée, Mademoiselle, je n'ai pas le temps de m'arrêter et, d'ailleurs, je viens de me rafraîchir. Je cherche un Monsieur qui habite dans le voisinage... mais, au fait, vous serez peut-être en état de me donner quelques indications.

— Pour sûr, interrompit la cuisinière, je connais tout le monde dans le quartier ; quel est le nom du Monsieur en question ?

— C'est M. Dornach. Le connaissez-vous par hasard.

— Si je le connais ? c'est mon patron.

Catherine réprima un mouvement de joie. Ah ! tenez, dit-elle, vous allez me trouver bien capricieuse, mais vous buvez votre bière avec tant de plaisir que cela me donne envie de vous imiter... et puis vous m'avez offert de si bon cœur !

— Un verre pour Mademoiselle ! cria le beau Fritz.

La Prussienne s'attabla en face de lui à côté de Joséphine.

— Ah ! par exemple, pensa-t-elle, c'est une fameuse chance ! Allons, ça marche !

— Sans indiscretion, qu'est-ce que vous lui voulez, à M. Dornach ? demanda la cuisinière.

Catherine eut rapidement inventé une histoire.

(A suivre.)

A. SIRVEN ET A. SIÉGLÉ.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 68

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE
A PARIS

XVI

L'HYÈNE DE MONTMARTRE

— Vos théories m'importent peu ; quel que soit le mobile qui vous pousse à agir.

L'essentiel est que vous agissiez. Mais est-ce que vous comptez agir tout seul ! Cela me semble bien difficile, presque impossible.

— Tout seul ! jamais de la vie ! Je suis le fondateur de l'Hyène de Montmartre.

— Qu'est-ce que c'est que cela !

— Une réunion d'une demi-douzaine de gail-

lards dévoués à la bonne cause, pas manchots et tous dépourvus de scrupules bourgeois. J'en prendrai un avec moi, cela suffira. Dans ces occasions, moins on est de fous plus on rit.

— Cela vous regarde. Quant à moi, je vais m'employer aujourd'hui même à vous procurer les renseignements nécessaires.

— Bravo ! vous me les apporterez le plus tôt possible chez le père Cogné.

— Oui.

— Avec un petit acompte, n'est-ce pas ?

— Avec la moitié. Le reste après le coup.

— Entendu !... Surtout n'oubliez pas le petit acompte... l'absinthe est hors de prix... c'est ridicule ce qu'on vous en donne pour trois sous !

— Il se leva après avoir lâché cette dernière plaisanterie.

Comme Catherine faisait mine de le suivre, il l'arrêta du geste.

— Non, dit-il, il ne faut pas qu'on nous voie trop ensemble. Je pars le premier, vous vous en irez dans un quart d'heure.

Et il sortit en se dandinant, la laissant en proie à ses tristes méditations.

Quelques temps après, elle se leva à son tour et, sortant du cabinet, traversa la salle du cabaret pour gagner la rue. Dans sa précipitation, elle marchait si rapidement qu'elle heurta une table et renversa la verre d'un consommateur assis en face d'une femme.

— Vous ne pouvez donc pas faire attention ? s'écria l'homme avec humeur.

— Pardon, Monsieur, répondit-elle, ce n'est pas exprès, je vous le jure...

— Tiens !... mademoiselle Catherine !

— Monsieur Fritz !

— Vous accepterez bien de prendre quelque chose avec nous.

— Excusez-moi, je suis pressée.

— Allons, allons, insista le beau Silésien, quant ce ne serait que pour me permettre de vous présenter une personne qui m'est chère.

Catherine échangea un salut poli avec la compagne de Fritz.

C'était une grosse femme de quarante-cinq ans encore fraîche, vêtue comme une cuisinière de bonne maison.

L'adroit coquin avait essayé sur elle avec succès les moyens de séduction qui lui avaient réussi auprès de Zita la mulâtresse et de tant d'autres pauvres créatures subjuguées par son physique de bellâtre bestial et sa carrure d'athlète.

Elle ne pouvait détacher de lui son regard chargé de tendresse.

— Mademoiselle Catherine, lui dit-il d'un ton cérémonieux, une ancienne connaissance... en tout bien tout honneur !

Puis se tournant vers la Prussienne :

— Mademoiselle Joséphine, ma fiancée, ajouta-t-il avec qui je promets de faire le plus charmant petit ménage... oh ! ce sera un couple bien assorti... Je suis toujours cocher à l'ambassade d'Autriche et ma future est cordon bleu chez des riches bourgeois de la rue Pergolèse.

Catherine prêta l'oreille.

Cette femme est peut-être à même de me renseigner, pensa-t-elle ; sans doute elle doit savoir bien des choses par les bavardages des domestiques du quartier. Tâchons d'abord de lui plaire pour qu'elle soit communicative.

Aussitôt elle tendit la main à Joséphine et se mit à faire un éloge exagéré du beau Fritz, pensant se rendre ainsi la cuisinière plus favorable.

— Oh ! c'est un fameux mari que vous avez là, dit-elle, il est si bel homme et si bon garçon !... et pas bête !... Vous êtes sûre d'être heureuse avec lui... seulement vous ferez bien des jalouses, mais ça vous est égal, pas vrai ?

peu justifiée. Ce n'est pas le moment au lendemain de l'expérience des grandes manœuvres dernières. (Très bien ! à droite.) Il serait prudent d'attendre la discussion de la loi des cadres. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Cochery, rapporteur. — La Droite réclame toujours des économies en bloc et les repousse en détail. (Protestations énergiques à droite.)

Les réductions opérées l'ont été d'accord avec le ministre de la guerre.

M. de Montfort. — Il faut faire des économies, mais de sages économies. Ce n'est pas sur le personnel qu'elles doivent porter, mais sur le matériel, sur le luxe des bâtiments, sur les fortifications qu'on exagère. Ce n'est pas en accumulant des moellons à la frontière qu'on aura la victoire. (Applaudissements à droite.)

Les chapitres 12 à 24 (École militaire, solde des troupes, gendarmerie, etc.) sont adoptés. Chapitre 25 (Vivres, matériel).

M. de Montfort. — On pourrait remplacer le biscuit par le pain comprimé, car les soldats ne mangent pas le biscuit qui leur est distribué. Je prie M. le ministre de vouloir bien dire à la Chambre où en sont les expériences tentées à ce sujet. (Très bien ! à droite.)

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je reconnais que le soldat n'aime pas le biscuit. Il ne le mange pas. On a proposé de substituer à ce biscuit diverses variétés de pain comprimé, mais ces produits ne se conservent pas longtemps, tandis que le biscuit se conserve très facilement. Cependant les expériences se continuent sur deux produits qui paraissent présenter des avantages sérieux. En attendant, on essaie de faire consommer le biscuit par les chevaux. (Très bien ! très bien !)

M. de Plazanet. — Le biscuit a l'avantage d'être transporté très facilement. Si le soldat refuse de le manger, c'est qu'il est aujourd'hui plus difficile. Il faut, avant de renoncer au biscuit, y réfléchir à deux fois.

M. de Lanjuinais appelle l'attention de la Chambre sur les prix élevés auxquels la troupe achète la viande et sur la nécessité d'étudier un système nouveau pour les achats. (Très bien ! à droite.)

Les chapitres de 25 à 28 (Vivres, fourrages) sont adoptés.

Sur le chapitre 29 (Service de santé, personnel d'exploitation), M. de Lanjuinais appelle l'attention du gouvernement sur l'absence de contrôle dans les hôpitaux militaires, où les médecins jouissent d'une trop grande indépendance. Il faudrait placer à côté d'eux des commissions administratives. (Très bien ! à droite.)

Après réponse de M. de Freycinet, qui promet d'examiner la question, les chapitres 29 et 30 sont adoptés.

Les chapitres 31 à 33 (Indemnités de route; habillement et campement personnel), sont adoptés.

Sur le chapitre 34 (habillement et campement, matériel d'exploitation), M. de Montfort critique l'économie de 2,600,000 francs proposée par la commission du budget. De grandes améliorations ont été apportées dans l'habillement; mais les réservistes et les territoriaux sont affublés de vêtements d'un effet déplorable. (Très bien ! à droite.) Le pays a accepté les charges militaires, mais il demande que ses soldats soient bien vêtus. (Très bien ! à droite.) Que pour cette année la commission du budget renonce à sa demande. (Applaudissements à droite.)

Après une réponse du rapporteur, qui dit ne pas pouvoir donner satisfaction à M. de Montfort, les chapitres 34 à 40 (Lits militaires; réserve, armée territoriale) sont adoptés.

Les chapitres de 41 à 53 (Remonte générale, établissements de l'artillerie du génie, poudres et salpêtres, invalides de la guerre), sont adoptés.

Chapitre 54 (Secours).

LES PENSIONS MILITAIRES

M. Chiché développe un amendement tendant à augmenter ce crédit de cinq cent mille francs, pour élever de cinquante francs les gratifications des anciens militaires réformés par congé n° 1. C'est la une question de justice et d'humanité. (Très bien ! à l'extrême gauche.)

M. le Rapporteur combat cet amendement et rappelle qu'on a porté cette année au budget trois millions pour augmenter les pensions des anciens militaires. Il faut prendre garde de rompre l'équilibre du budget.

M. Jourde. — Il s'agit ici d'une classe de militaires particulièrement intéressante. Ce sont des hommes qui ne peuvent pas travailler par suite de leurs blessures. Ils sont plus à plaindre que les retraités ordinaires. L'orateur supplie la Chambre de voter l'augmentation de crédits demandés.

M. Déandréis développe un amendement augmentant le chapitre 54 de 250,000 francs.

M. Rouvier, ministre des finances, combat cette proposition toute réduite qu'elle soit, aussi bien que celle de M. Chiché et Jourde. Tout en ayant, d'ailleurs, le vif désir d'augmenter les pensions de retraités et les secours, le gouvernement est obligé de se mouvoir dans des crédits

dont il ne peut augmenter le total à tout instant. (Bruit.)

M. Tony Révillon appuie la proposition de M. Déandréis. Il s'agit d'obtenir 20 francs de plus pour chacun de ces intéressants militaires. (Très bien ! très bien !)

M. Le Provost de Launay. — Je fais remarquer à la Chambre que, au lieu de renouveler les secours tous les ans, on ne les renouvelle que tous les quatorze mois. Dans cinq ou six ans on aura ainsi gagné un an sur les malheureux qui ont tant besoin de leurs secours. (Applaudissements à droite.)

M. Godefroy-Cavaignac, rapporteur général, prie la Chambre de repousser l'amendement.

M. Chiché dit que ses amis et lui se rallient au chiffre de 250,000 francs demandé par MM. Déandréis et Tony Révillon. (Agitation.)

AMENDEMENT DÉANDRÉIS ADOPTÉ

A la majorité de 426 voix contre 106, l'amendement est adopté. (Bruit prolongé au centre.)

Le chapitre 54, ainsi modifié, est adopté ainsi que les derniers chapitres de la première section du budget de la guerre.

La Chambre passe à la deuxième section (Dépenses extraordinaires).

Tous les chapitres sont adoptés sans débat, sauf le chapitre 38 (Champs de manœuvres de tir et manèges), sur lequel M. Armand a appelé l'attention de M. de Freycinet. Le ministre, dit-il, pense qu'il suffirait d'établir 2 manèges par régiment, soit 160. Si on en construit une vingtaine cette année, il reste donc 60 manèges à construire et le crédit inscrit au chapitre 38 paraît ne correspondre qu'à un chiffre de 33 seulement.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, répond que la guerre a besoin de 103 manèges qui seront tous construits en 1893. (Très bien ! très bien !)

VOTE DE L'ENSEMBLE DU BUDGET DE LA GUERRE

L'ensemble du budget de la guerre est adopté et la séance levée à cinq heures un quart.

Elections législatives

NORD

1^{re} Circonscription de Lille

(2^e tour de scrutin)

Inscrits, 16,834. — Votants, 11,850

MM. Lafargue, socialiste (élu)... 6,470 voix.

Depasse, opportuniste... 5,175

YONNE

1^{re} Circonscription d'Aucerre

(2^e tour de scrutin)

MM. Doumer, radical (élu)... 7,714 voix.

Denormandie, modéré... 5,142

Ringuier, socialiste... 208

A la Chambre

M. Floquet, président, met aux voix la résolution de M. Millerand tendant à la mise en liberté de M. Lafargue.

La proposition Millerand est adoptée à la presque unanimité des membres présents.

M. Ferroul, député de l'Aude, s'est rendu sur le champ à Ste-Pélagie, pour faire élargir le docteur Lafargue.

Poursuites contre l'Archevêque d'Aix

Paris, 7 novembre,

On assure que l'archevêque d'Aix comparaitrait, le 24 novembre, devant la cour d'appel de Paris. Le bruit court qu'il présenterait lui-même sa défense. Il sera cependant assisté d'un avocat pour discuter les points de droit.

Les manœuvres juives et allemandes

M. Camille Dreyfus se propose de demander des explications sur les manœuvres de bourse qu'on attribue couramment à une banque très puissante, et dont les attaches éternelles sont connues de tous, manœuvres dont le but était de provoquer la baisse des fonds russes. Ajoutons que ce but a été largement atteint pendant plusieurs de ces derniers jours, ainsi que les cours peuvent en faire foi.

M. Camille Dreyfus veut, et il ne l'a pas dissimulé, dans les couloirs, demander au gouvernement de rechercher pour les panir, en application de la loi pénale, les auteurs de telles manœuvres aussi nuisibles à la fortune publique qu'à nos rapports avec une nation amie.

M. Dreyfus a, de plus, l'intention de poser la question dans les termes les plus généraux et sans viser aucune personnalité.

Toutefois, nous pouvons bien, ici, parler net et donner un nom qui, aujourd'hui, est dans toutes les bouches : c'est le procès de Rothschild et de ce qu'on appelle communément la « haute banque juive », qui doit se trouver ainsi porté à la tribune.

M. Dreyfus, né dans la religion israélite, mais devenu exclusivement libre-penseur, ainsi qu'il le proclamait l'autre jour à la Chambre, paraît mettre une sorte de coquetterie à soulever cette question si délicate. Mais on ne saurait l'en blâmer, à ce qu'il semble, car son intervention en

conjuncture sera pour prouver d'une part, que la Chambre ne doit jamais avoir à s'occuper de la confession où a pu naître tel ou tel de ses membres qui croit devoir parler en telle ou telle affaire, et, d'autre part, que ce qui peut attirer, le cas échéant, l'attention des pouvoirs publics, ce sont les agissements de la haute banque internationale, abstraction absolue étant faite de la religion à laquelle appartiennent les divers représentants de cette haute banque.

Maintenant, faut-il rapporter tous les commentaires que provoquent dans les couloirs l'incident parlementaire annoncé ? Faut-il dire tous les dessous que lui assigneraient les novellistes, gens qui sont souvent un peu trop imaginatifs ? Nous n'en finirions pas vous savez, je pense, que c'est le *Figaro* qui a attaché le grelot avec un entrefilet à sensation.

Cet entrefilet a déconcerté quelques personnes. Il est, en effet, au fond et malgré toutes les nuances d'une forme très habile, assez désobligeant pour les Rothschild. Car s'il les montre consentant après une entrevue avec M. Rouvier à enrayer la dépréciation des fonds russes et des valeurs françaises avec, n'est-ce pas reconnaître un peu par là qu'ils avaient été eux-mêmes les artisans de cette dépréciation ?

Au surplus, le *Figaro* n'a pas été seul à parler, ce qui prouve, en somme, combien la situation était grave et qu'elle émut elle commençait à répandre dans le public.

La *Justice*, en effet, a publié également une note très remarquée, dénonçant à toute éventualité les manœuvres antipatriotiques de la banque israélite. Et on apprendait, de plus, que M. Clémenceau avait eu, dans la matinée, une entrevue avec M. Ribot, lequel avait, d'après le *Figaro*, reçu les premières représentations de l'ambassadeur de Russie pour la question qui nous occupe. Nous nous contentons de résumer et de grouper les divers faits qui défrayent toutes les conversations.

La question de M. Dreyfus sera-t-elle acceptée par M. Rouvier ? D'autre part, la Chambre qui, généralement, n'aime pas bien à se mêler d'affaires d'une nature si délicate, voudra-t-elle donner toute son ampleur à un tel débat ? Voilà ce qu'il faudra voir. Mais qu'on y prenne bien garde, les agissements de la haute banque internationale préoccupent vivement et légitimement l'opinion publique. Le jour où une pareille question s'imposera au gouvernement et au Parlement, de très graves mesures devront être prises sans doute. Voilà des constatations que personne ne doit perdre de vue. (*Dépêche*)

M. Rouvier ayant informé M. Dreyfus qu'il ne pouvait accepter sa question sur la baisse des fonds russe, le député de Paris renonce, provisoirement du moins, à son idée.

LE KRACH DE BERLIN

Berlin, 7 novembre.

Après la faillite Wolff et Hirschfeld, voici les deux frères Sommerfeldt, de la maison de banque et change Friedlander et Sommerfeldt qui viennent de se suicider.

Cette maison avait une grande clientèle en province, pour laquelle elle faisait de grosses opérations à la Bourse de Berlin. Le déficit serait de plusieurs millions de marcs.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

LE CAPITAINE HUFTIER

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la promotion de M. Huftier au grade de capitaine de gendarmerie. Nous nous faisons un vrai plaisir de donner quelques détails sur la vie militaire de ce brave officier :

M. Huftier, engagé volontaire en 1874 dans un régiment d'infanterie, a franchi rapidement les grades de caporal, sergent-fourrier, sergent major et adjudant.

Entré dans la gendarmerie en 1879, nommé sous-lieutenant trésorier à la compagnie du Lot en 1882 et lieutenant en 1887, il vient d'être promu au grade de capitaine-trésorier et désigné pour le poste important de Bastia.

Travailleur assidu et très expérimenté dans ses devoirs professionnels, il laissera les meilleurs souvenirs, non seulement parmi ses chefs et ses camarades, mais aussi parmi tous les subordonnés qui ont su apprécier en lui toutes les qualités de l'honnête homme et du chef bienveillant et juste.

M. Huftier est devenu notre compatriote par son alliance avec une des plus honorables familles de Cahors.

NOS COMPATRIOTES

Notre compatriote M. Julien Gayet, adjudant élève d'administration, vient d'être nommé officier d'administration adjoint à l'hôpital militaire de Lille.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Pesserton, commis principal des contributions indirectes à Cazère (Haute-Garonne), est nommé à Catus en la même qualité, en remplacement de M. Raynal, nommé receveur à Saint-Germain-de-Cabère (Lozère).

FACULTE DES SCIENCES DE TOULOUSE

Nos compatriotes MM. Panouze et Caminade, viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves du baccalauréat ès-sciences complet.

MM. Lambert et Dardenne, ont été également déclarés admissibles au baccalauréat ès-sciences restreint.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Vendredi est venue devant le conseil de préfecture du Lot la fameuse affaire du passage inférieur de la rue Saint-Géry.

On sait de quoi il s'agit. En 1881, au moment de la construction de la ligne ferrée de Cahors à Montauban, la municipalité cadurcienne vota une somme de 5,000 fr. pour être versée dans la caisse de l'Etat, et cela afin de permettre de porter à une largeur plus grande que celle prévue dans les projets, le passage inférieur de la rue Saint-Géry.

Seulement, la ville croyait que cette largeur serait portée de huit à quatorze mètres, tandis que l'Etat n'entendait porter cette largeur que de trois à huit mètres.

M. Picarouge, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur, représentait l'Etat, M. Séguy, conseiller municipal, défendait les intérêts de la ville. Nous devons ajouter que chacun a parfaitement défendu la cause qui lui était confiée. Le conseil a mis l'affaire en délibéré.

AGENT-VOYER HONORAIRE

Par arrêté préfectoral, M. Dissès, ancien agent voyer à Cahors, vient d'être nommé agent-voyer d'arrondissement honoraire.

Banquet ouvrier

A l'occasion de la fondation des groupements ouvriers, un banquet, sous le patronage de la Fédération des Travailleurs et des syndicats ouvriers de Cahors, aura lieu le dimanche 22 novembre 1891.

La cotisation est fixée à 3 fr.

Le banquet étant exclusivement ouvrier, outre les travailleurs, les membres de la presse seront seuls admis.

On peut se faire inscrire, jusqu'au mercredi 18 novembre inclus, auprès des délégués de chaque corporation, ou plus spécialement, chez MM. Adolphe Morcq, 11, rue Pélegri, et Jean Dupas, 4, rue Mascoutou.

MUSIQUE MILITAIRE

A partir du jeudi 12 novembre, la musique du 7^e de ligne, se fera entendre sur les Allées Fénéons de 3 à 4 heures du soir.

PÊCHE

Le *Journal officiel* publie un rapport adressé au président de la République par le ministre de la marine, suivi d'un décret tendant à l'interdiction de la dynamite comme procédé de pêche.

La viande de Boucherie

Depuis que la Municipalité a pris un arrêté fixant le prix des diverses catégories de viande, les bouchers prenaient de grands airs avec nos ménagères et avaient une tendance à classer le plus de viande possible dans les morceaux de choix qui ne sont pas visés par l'arrêté municipal.

Deux procès-verbaux viennent d'être dressés cette semaine contre des bouchers qui n'observaient pas la taxe ; nous ne saurions trop engager les ménagères Cadurciennes à ne pas se laisser intimider par les bouchers et à ne pas hésiter à dénoncer à la police ceux qui prétendent passer outre l'arrêté réglementant le prix de la viande.

Puy L'Evêque

A la suite des travaux de grosses réparations exécutés au pont suspendu de Puy-l'Evêque par MM. Guerre et Boulin et comportant le changement complet des amarrages, sans interruption dans la circulation, on vient de procéder à l'épreuve du pont.

Ces épreuves, faites en présence de M. Berget, ingénieur en chef du département du Lot, ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Recensement des chevaux

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux, aux préfets et sous-préfets, etc. des instructions pour le recensement des chevaux, juments, mules et mullets à opérer en 1892.

Aux termes de cette instruction, les maires auront à publier, dans les premiers jours de décembre prochain, un avertissement adressé à tous les propriétaires, en nom particulier ou collectif, pour les informer qu'ils doivent se présenter à la mairie, avant le 1^{er} janvier 1892, pour faire la déclaration des chevaux, juments, etc., qui se trouvent en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le si-

gnalement. Les maires sont tenus de délivrer immédiatement à chaque propriétaire un certificat constatant sa déclaration.

Tout individu qui n'aurait pas fait sa déclaration à l'époque fixée, est passible d'une amende de 25 à 1,000 fr. Celui qui aurait fait sciemment une fausse déclaration peut être frappé d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Il ne sera pas fait, en 1892, le recensement des voitures attelées.

Le ministre de la guerre appelle tout particulièrement l'attention des préfets sur la nécessité d'obtenir des renseignements plus complets que ceux recueillis jusqu'à ce jour. Malgré des recommandations répétées, les pièces établies par les maires ont laissé à désirer dans un grand nombre de communes, et ces négligences sont d'autant plus regrettables qu'il s'agit de l'application d'une loi fort importante, qui intéresse à un haut degré la mobilisation de l'armée.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 9 novembre

M. de Gombault, conseiller à la cour d'Agen, préside, ayant pour assesseurs MM. Fieuzal et Joyeux.

L'ordre des affaires appelle l'attentat à la pudeur sur la jeune Cazelle Marie.

Voici l'acte d'accusation :

Dans la soirée du 2 août 1891, à la tombée de la nuit, Poujade s'approchait de la jeune Cazelle, Marie, âgée de 14 ans 1/2, qui gardait un troupeau dans une terre voisine de sa propriété. Profitant de ce que cette jeune fille est d'une intelligence bornée et d'un esprit craintif, il engageait avec elle la conversation sur un livre qu'elle lui avait prêté; puis la saisissant violemment par la poitrine et la maintenant agenouillée sur le sol, il tentait d'exercer sur elle des violences obscènes....

Interrogée par ses parents étonnés de la voir rentrer tout en larmes, la jeune Marie Cazelle fut prise d'une sorte de crise nerveuse, et ce n'est que le lendemain qu'elle a pu raconter comment les faits s'étaient passés. L'accusé avoue qu'il était à l'endroit où le crime a été commis et à l'heure même du crime, mais il nie avoir fait autre chose que de rendre à l'enfant le livre qu'elle lui avait prêté.

Les renseignements recueillis sur la moralité de l'enfant et celle de sa famille sont satisfaisants. Poujade n'a pas de casier judiciaire, et, jusqu'à ce jour, sa conduite n'avait paru motiver aucune mauvaise interprétation.

La loi nous interdit de rendre compte des débats.

A cinq heures, après une courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif.

En conséquence, la cour acquitte l'accusé et ordonne sa mise en liberté.

Ministère public : M. Bussières, procureur de la République.

Défenseur : M^e Munin-Bourdin.

Gourdon

M. le docteur A. Cabanis, de Gourdon, vient d'écrire au Conseil municipal une lettre, dans laquelle il demande, au nom de tous les républicains, « qu'une plaque commémorative, rappelant les principaux épisodes de la vie de J.-B. Cavaignac, soit apposée sur la maison du célèbre conventionnel ».

Figeac

M. Joseph Roussel, professeur des sciences physiques et naturelles au collège de Figeac, qui avait demandé un poste plus rapproché de Paris, vient d'être nommé à Cosne (Nièvre).

Acte de probité. — Le sieur Vayssat, jardinier, a trouvé, il y a quelques jours, une chaîne en or dans le cimetière de notre ville; il l'a immédiatement rendue à sa propriétaire.

Toutes nos félicitations à cet honnête homme.

St-Cirq-Lapopie

Le 4 novembre, une somme de 68 fr. a été volée au préjudice de la nommée Trézet, Marie, propriétaire à St-Cirq-Lapopie. La gendarmerie de St-Géry a procédé à une enquête et livrera bientôt à la justice l'auteur de ce méfait, car elle est sur les traces du coupable.

Labastide-du-Haut-Mont

Un incendie considérable, survenu ces jours derniers, a détruit la maison des époux Marret, propriétaires à Barrès, village de notre commune. La dame Marret, seule dans la maison, eut à peine le temps de se sauver.

On ne connaît pas les causes du sinistre, dont les dégâts s'élèvent à 3,000 fr. environ.

Gramat

Lundi dernier, le nommé Jamé Louis, âgé de 67 ans, ancien postillon, demeurant à Gramat, était allé à la chasse du côté des Vitarelles.

Comme il tirait à un lièvre, le fusil éclata entre ses mains et la charge lui fracassa la main gauche, lui enlevant l'index à la première phalange.

St-Chamarand

Un incendie, dont les causes sont inconnues, a détruit une grange et les fourrages qu'elle contenait appartenant au nommé Noël Jean, propriétaire au Mas de Gouffol, commune de St-Chamarand. Les pertes évaluées à 2,600 fr. sont couvertes par une assurance.

Vayrac

La gendarmerie de Vayrac arrêté et conduit devant M. le procureur de la République un individu surpris à Vayrac en flagrant délit de vol à la tire. C'est un homme de 35 ans environ. Il déclare être originaire de St-Etienne.

Le Bastit

Le jour de la foire de Gramat, Augustin Couvot, du Bastit, pour se garer d'une charette que conduisait un nommé Counard, meunier à Lavergne, glissa et tomba si malheureusement qu'une des roues de la charette lui passa sur une jambe, la lui fracturant au-dessus du genou.

Les lois de régie

Que n'a-t-on pas dit et écrit contre les lois et règlements archi-surannés de la régie ? Tout le monde les critique; depuis bien des années nos législateurs passés et présents ont promis de porter, dans ce fouillis d'une autre époque, la cogée des réformes, et pourtant rien encore n'est changé et rien ne changera probablement de longtemps à ces lois et règlements que trouvent tyranniques et ridicules ceux mêmes qui sont chargés de les appliquer.

Que de fois avons-nous vu, en police correctionnelle, l'homme de loi, chargé de requérir contre un honorable citoyen coupable d'une simple contravention à ces lois monstrueuses, esquiver un léger sourire qui signifiait clairement qu'en son âme et conscience cette contravention était loin de mériter les rigueurs dont elle était passible.

Et les magistrats à qui incombait de prononcer la condamnation, paraissaient ne s'acquitter de ce devoir qu'à contre-cœur; car eux aussi, habitués à proportionner la peine au délit, ne pouvaient s'empêcher de témoigner par leur attitude, combien il en coûtait à leur conscience de prononcer une condamnation excessive pour une contravention à peu près insignifiante.

Mais c'est la loi, et tant qu'elle dure il faut s'y soumettre, ce qui ne saurait empêcher les esprits sérieux et pratiques d'en réclamer à grands cris la réforme.

Ces réflexions nous ont été inspirées par la lecture d'un procès-verbal dressé la semaine dernière dans une petite commune du canton de Pujols; voici dans quelles conditions :

Le sieur X... métayer, avait de la vendange pour faire deux ou trois barriques de vin. Or, ne pouvant pas le faire cuver chez lui il demanda à un voisin complaisant de lui prêter une petite cuve, ce qui fut accepté. Il transporta donc sa vendange dans le chai de ce voisin et y fit son vin. Quand ce vin fut dans les futailles il plaça celles-ci sur sa charrette et se dirigea vers son habitation située à environ cinq cents mètres du chai.

Malheureusement pour lui, à moitié chemin, il fut rencontré par les gendarmes qui lui demandèrent la pièce de régie exigée par la loi pour le transport de ce vin. Le pauvre métayer, qui ignorait peut-être les prescriptions de la loi, et ne croyait pas à coup sûr commettre un délit en transportant chez lui une récolte qui était bien sa propriété, leur raconta simplement son cas.

Mais les braves représentants de la loi ne pouvaient pas se dispenser de dresser procès-verbal, ils auraient été eux-mêmes répréhensibles.

Procès-verbal fut donc dressé, et le vin, la charrette et la vache furent saisis en exécution de la loi.

Il faut noter que pour se procurer le passavant, exigé pour l'enlèvement et le transport de sa récolte, ce métayer aurait dû se rendre à la recette buraliste la plus proche située à quatre ou cinq kilomètres, faire ainsi deux heures de marche sans compter les retards, au moment où les travaux des semailles sont si pressants. Voilà dans son plus simple exposé l'une des conséquences de cette loi dont on nous promet depuis si longtemps la révision.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 29 novembre courant, sera donnée sur notre théâtre, par la troupe de M. Martial, une brillante représentation composée de :

1^o *Onze jours de siège* ou *les Publications de Mariage*, comédie en 3 actes de Jules Verne; 2^o *Durand et Durand*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Ordonneau et Valabrègue.

Cette représentation donnée avec le concours de M^{lles} Dinah Weber et Jeanne Bussy et de M. Martial, promet d'être des plus attrayantes. Aussi sommes-nous certains que le public cadurcien assistera nombreux à l'agréable soirée qui lui est promise par M. Martial.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Variétés

Institut de France

LA PEINTURE FRANÇAISE ET LES CHEFS DE L'ÉCOLE AU XIX^e SIÈCLE

DISCOURS DE M. GUSTAVE LARROUMET Membre de l'Académie des Beaux-Arts, lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, du 24 octobre 1891.

(Suite)

David était dans toute la force de son talent, de son action sur le public et de sa faveur auprès d'un maître qui imposait volontiers ses préférences, lorsque tout à coup, parmi ses élèves eux-mêmes, surgit le peintre des *Pestiférés de Jaffa* et de la *Bataille d'Eylau*. David admire le talent qui éclate dans ces toiles, mais il en dédaigne les sujets; il les dédaigna même toujours. En 1820, il écrivait à Gros, devenu un maître à son tour : « Vous aimez trop votre art pour vous en tenir à des sujets futiles, à des tableaux de circonstance... Le temps s'avance et nous vieillissons, et vous n'avez pas encore fait un vrai tableau d'histoire (1). » Dans le langage du temps, en effet, traduisant l'esthétique de David, les peintures se divisaient en deux catégories, « les tableaux d'histoire » et « les tableaux représentant un sujet honorable pour le caractère national » le *Sommeil d'Endymion* était qualifié d'histoire et le *Couronnement de Napoléon 1^{er}* n'était autre qu'un sujet honorable. En réalité, il y avait dans les toiles de Gros, outre de très beaux et très vrais tableaux d'histoire, le signal d'une nouvelle évolution. A l'archaïsme dans le choix des sujets, Gros substituait l'observation de la vie contemporaine à la simplicité sculpturale un groupement souple des masses, aux teintes simples un coloris éclatant.

Cette indiscipline de Gros n'était pas un accident, car, même dans l'imitation commune de l'antiquité et de l'Italie, la maîtrise de David n'empêchait pas l'indépendance originale et charmante de Prud'hon. Ah ! comme l'amour du nu et de la draperie, comme le souci du style conduisaient ce disciple du Corrège et de Léonard de Vinci à une antiquité différente ! Si le chef de la peinture officielle traduisait le prince des historiens latins, Tite-Live, en lignes de bas-reliefs, le doux et timide Prud'hon, rêvant à l'écart de l'*Anthologie* et d'*Anacréon*, faisait revivre l'élégance divine et la volupté naïve du monde païen. Bientôt après, regardant de plus près encore que Gros la réalité contemporaine et l'abordant avec la franche liberté d'un novateur qui ne relève de personne, Géricault entra en scène avec l'*Officier de Chasseurs à cheval* (2). Ici, la passion du mouvement, l'amour de la couleur, l'énergie s'enivrant d'elle-même, accentuaient la révolte et portaient un coup décisif à l'école classique. Nouvel étonnement de David qui s'écrie : « D'où cela sort-il, je ne reconnais pas cette touche ! » Certes, ce cavalier était le fils d'un génie original, mais il sortait aussi de l'impulsion vigoureuse donnée par la réalité aux esprits et aux cœurs. Dans l'atmosphère de la gloire que respirait alors la France, elle ne pouvait se contenter plus longtemps d'un art qui ne lui offrait son image qu'à travers un passé lointain et transformait l'histoire vivante en allégorie. Géricault satisfaisait donc un désir de plus en plus pressant, dont sa peinture était l'effet autant que la cause. Bientôt, en 1819, — et David ne devait mourir qu'en 1825, — le même peintre exposait le *Naufrage de la « Méduse »* d'où le romantisme plastique allait sortir (3).

(1) David à Gros, 22 juin 1820, dans *Gros, sa vie et ses ouvrages*, par J.-B. Delestre. — Pour son malheur, Gros écouta son maître et se mit à peindre une série de toiles mythologiques de plus en plus malheureuses, *Acis et Galatée*, *OEdipe et Antigone*, *Electre*, etc., et ce funeste *Dionède*, qui, par les critiques qu'il provoqua poussa l'artiste au suicide.

(2) Je me conforme à l'usage en employant ce titre, mais il est inexact. Le tableau figura au Salon de 1812 sous le titre de *Portrait équestre*; il représente M. Dieudonné, lieutenant aux guides de l'empereur.

(3) Dès 1808, David ne se faisait plus aucune illusion sur la durée de son œuvre. Se promenant au Salon de cette année-là avec sa fille, il lui disait : « Dans dix ans, l'étude de l'antique sera délaissée. J'entends bien louer l'antique de tous côtés, et quand je cherche à voir si on en fait des applications, je découvre qu'il n'en est rien. Aussi, tous ces dieux, ces héros seront remplacés par des chevaliers, des troubadours chantant sous les fenêtres de leurs dames, au pied d'un antique donjon. La direction que j'ai imprimée aux beaux-arts est trop sévère pour plaire longtemps en France. Ceux à qui il appartient de la maintenir l'abandonneront, et quand je disparaîtrai, l'école disparaîtra avec moi. » Conversation rapportée par M. Jules David, petit-fils du maître, dans le *Peintre Louis David*.

FAITS DIVERS

Nouvelles judiciaires

Deux réservistes du 73^e de ligne, en garnison à Hodin, se sont rendus coupables, en septembre dernier, d'une tentative de vol à main armée sur la grand-route, tentative qui provoqua une grande émotion dans la région. Cette triste affaire est venue mercredi devant le conseil de guerre séant à Lille. Les deux réservistes, ayant obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes, ont été condamnés, Roussel à dix ans de réclusion et à la

dégradation militaire, et Prunier à six ans de réclusion.

L'affaire du major Breton

C'est le 2^e conseil de guerre qui est saisi de cette affaire, et c'est M. le capitaine Lobert qui se trouve chargé de l'instruction. Bien que cet officier soit d'un grade inférieur à celui de l'inculpe, il n'en est pas moins saisi régulièrement, conformément au code de justice militaire (article 5 et suivants).

Quant au major Breton, il est accusé d'homicide volontaire et d'abandon de son corps. La prévention de désertion à l'étranger ne sera probablement pas établie, et si d'ailleurs elle l'était, le major Breton ne pourrait pas bénéficier des circonstances atténuantes, conformément à l'article 343 du code de justice militaire, qui dit que « si un militaire reconnu coupable de désertion est condamné par le même jugement pour un fait entraînant une peine plus grave, cette peine ne peut être réduite par l'admission des circonstances atténuantes. »

L'instruction judiciaire militaire est ouverte, la justice suivra son cours. La défense sera confiée à M^e Danet, du barreau de Paris, et membre du conseil de l'ordre.

UN ATTENTAT CRIMINEL

On a parlé fort peu des cartouches trouvées sous le tunnel de Cimiez, car cet incident a été entouré du plus grand mystère, à tel point que les journaux de Nice n'en ont pas parlé.

Le Parquet et la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée déclarent ne rien savoir.

Voici cependant des renseignements puisés à bonne source :

Judi dernier, des ouvriers mineurs trouvèrent sous le tunnel de Cimiez trois cartouches de dynamite mesurant un diamètre d'environ quatre centimètres et longues de douze centimètres.

Deux de ces cartouches se trouvaient contre les rails, la troisième était posée sur la voie et maintenue par une grosse pierre; elles étaient placées sur un espace de deux cents mètres.

Les ouvriers les ramassèrent, croyant qu'elles avaient été oubliées ou perdues et les remirent à un surveillant; ce dernier s'aperçut qu'elles n'étaient pas semblables aux cartouches employées par la Compagnie.

Il avertit l'ingénieur du contrôle, qui, enfin, fit prévenir le Procureur de la République samedi dernier, à midi.

Le Parquet, accompagné des ingénieurs et inspecteurs se rendirent sur le lieu de la découverte.

En examinant la voie, le Procureur de la République découvrit une quatrième cartouche qui sans doute avait glissé contre les rails.

Il est parfaitement faux que les cartouches ne fussent pas amorcées et qu'il leur eût été impossible de faire explosion; le moindre choc pouvait les faire éclater.

On se trouve donc en présence d'un attentat criminel; le train qui devait sauter était un train de luxe ramenant de Monaco, où avait eu lieu l'inauguration d'une voie, tout le haut personnel de la Compagnie; l'attentat avait par conséquent pour mobile la vengeance.

La Justice croit être sur une bonne piste.

Bourse de Paris

Cours du 9 novembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	94 75
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 50
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 65
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 25

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	93 25
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	91 30
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 75
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	206 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	303 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	339 »

BULLETIN FINANCIER

du 9 novembre 1891

On est arrivé en bourse aujourd'hui avec les plus mauvaises dispositions. Les places étrangères sont de plus en plus faibles et à Berlin, il y a un véritable krach. Les Allemands cherchent à faire argent de tout et vendent sans arrêter. Il s'agit pour nous de ne reprendre les valeurs qu'à des cours avantageux et de profiter de la situation. Le marché est profondément troublé et il sera quelques temps à se remettre d'une pareille secousse.

Le 3 0/0 est lourd à 94.50, le nouveau fait 93.50.

On comprend facilement qu'il ne soit pas possible de voir se relever en ce moment les actions de nos grandes sociétés de crédit. Il n'y a qu'à laisser passer l'orage.

Le Foncier est à 1192.50. La Banque de Paris cote 705 et le crédit lyonnais 765.

Les fonds étrangers sont en nouveau recul. L'Italien résiste assez bien et ne s'écarte guère des cours de samedi. L'Extérieure est à 64 3/8 le Portugais à 32 7/8.

En Banque, les valeurs de cuivre sont en pleine débandade. Ce marché souffre encore plus que le parquet de la crise actuelle.

ORIFLAMME PRODUITS SUPERIEURS D'ECLAIRAGE **AURORE**
En Bidons de cinq Litres
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n^o LAMPES et VEILLEUSES
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée d'une, ou deux fois de 30

jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Ces billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours

Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 5 novembre 1891 : Victorien Aubry : La voilette. — Pierre Maël : Quand on aime (suite). — Fabre : Mademoiselle de Malavielle (suite). — B. Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdès : Les Trésors des Vaincus (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1609^e livraison (7 novembre 1891). — De Paris au Tonkin. — A travers le Tibet inconnu, par M. Bonvalot. (1889-1890). — Texte dessins inédits. — Tous les dessins de ce voyage sont exécutés d'après les photographies prises par le prince Henri d'Orléans. — 14 gravures et une carte de Riou, Vogel, Thiriart, Barbant, A. Paris, A. Pépin, et de Taylor.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 986^e livraison (7 novembre 1891). — Texte : Les conquêtes d'Hermine, par M^{me} J. Colomb. — Le collège de France, par A. Lemaître. — St-Vincent-de-Paul, par M^{me} de Witt, née Guizot. — Dette de jeu, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — La chasse, par Charles Di-guet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Myrbach, Vogel, Ruffe, etc.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

A LOUER

UN APPARTEMENT

RESTAURÉ A NEUF

Maison LUTZY, aux Hortes

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PILULES GICQUEL
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1⁵⁰ LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES MODELES
OFFICE DE
L'INDUSTRIE MODERNE
POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & À L'ÉTRANGER
Consultations écrites techniques et légales.
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.
L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la VULGARISATION DES INVENTIONS
208 Rue Lafayette — PARIS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

!! COLLECTIONNEURS !!

DE TIMBRES

Demandez gratis et franco LE CATALOGUE PRIX-COURANT DE LA MAISON

HANS KIRCHHOFER à LAUSANNE (Suisse)

(Fondée en 1879).

Membre de la Société Philatélique française.

MONITEUR des RENTIERS

10, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS
52 numéros de 16 pages, 2 fr. par an, en timb. ou mandats-poste. Journal impartial, bien renseigné, donnant tous les tirages
PRIME GRATUITE. Chaque abonné reçoit franco à domicile, LE MANUEL DES CAPITALISTES. BEAU VOLUME, contenant : Dictionnaire financier ; Notice détaillée sur fonds d'Etat, Villes et Départements, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs industrielles, Listes des Valeurs à lots non réclamées.

COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, etc., avec explications et patrons découpés.

Feuilletons. Causerie médicale par M^{me} le D^r BRATHILLON. Etude de QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES?

décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ANONCEMENTS D'ASSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal simple 2⁵⁰. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5⁵⁰. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs : IMBARS & C^{ie}, 35, RUE DE VERDUN, PARIS.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 39	PARIS. — D.	5 ^h 50	12 ^h 50	7 ^h 45
Mercuès.	6 ^h 54	1 ^h 4	6 ^h 53	— Express.	7 ^h 40		12 ^h 45
Arrêt Douelle	6 ^h 58	»	6 ^h 57	BORDEAUX.	»	6 ^h 10	3 ^h 34
Puyrac.	7 ^h 5	1 ^h 15	7 ^h 4	—	»	»	»
Luzech.	7 ^h 14	1 ^h 22	7 ^h 11	LIBOS. — D.	8 ^h 33	3 ^h 30	9 ^h 11
Castelfranc.	7 ^h 23	1 ^h 35	7 ^h 23	Sotrac-Touzac	8 ^h 41	3 ^h 38	9 ^h 21
Arr. Prayssac	7 ^h 28	»	7 ^h 26	Duravel.	8 ^h 59	3 ^h 59	9 ^h 28
Puy-l'Évêque.	7 ^h 36	1 ^h 46	7 ^h 34	Puy-l'Évêque.	9 ^h 6	4 ^h 8	9 ^h 35
Duravel.	7 ^h 43	1 ^h 54	7 ^h 41	Arr. Prayssac	9 ^h 13	»	9 ^h 42
Sotrac-Touzac	7 ^h 51	2 ^h 3	7 ^h 49	Gastelfranc.	9 ^h 19	4 ^h 23	9 ^h 48
Fumel.	8 ^h 2	2 ^h 13	7 ^h 58	Luzech.	9 ^h 29	4 ^h 36	9 ^h 58
LIBOS. — A.	8 ^h 6	2 ^h 19	8 ^h 4	Paris.	9 ^h 37	4 ^h 46	10 ^h 6
BORDEAUX.	3 ^h 51	8 ^h 11	4 ^h 43	Arrêt Douelle	9 ^h 42	»	10 ^h 11
PARIS. — Ar.	11 ^h 37	4 ^h 37	10 ^h 21	Mercuès.	9 ^h 47	4 ^h 57	10 ^h 16
				CAHORS. — A.	9 ^h 59	5 ^h 15	10 ^h 32

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23	CAPDENAC. D.	7 ^h 47	11 ^h 30	5 ^h 24
Cabessut, halte	7 ^h 54	11 ^h 41	5 ^h 32	Lamadeline.	7 ^h 59	11 ^h 54	5 ^h 34
Arcambal.	8 ^h 4	12 ^h 4	5 ^h 42	Toirac.	8 ^h 10	12 ^h 1	5 ^h 46
Vers.	8 ^h 12	12 ^h 21	5 ^h 50	Montrun, hal.	8 ^h 18	12 ^h 30	5 ^h 54
Saint-Géry.	8 ^h 20	12 ^h 38	5 ^h 57	Cajarc.	8 ^h 30	12 ^h 32	6 ^h 5
Conduché.	8 ^h 32	1 ^h 5	6 ^h 9	Calvignac, hal.	8 ^h 40	1 ^h 6	6 ^h 15
St-Martin-Lab.	8 ^h 38	1 ^h 14	6 ^h 15	St-Martin-Lab.	8 ^h 49	1 ^h 26	6 ^h 25
St-Cir, halte.	8 ^h 48	1 ^h 35	6 ^h 24	St-Cir, halte.	8 ^h 57	1 ^h 37	6 ^h 33
Montrun, hal.	8 ^h 55	1 ^h 44	6 ^h 31	Conduché.	9 ^h 5	1 ^h 55	6 ^h 39
Cajarc.	9 ^h 8	2 ^h 10	6 ^h 44	Saint-Géry.	9 ^h 18	2 ^h 22	6 ^h 53
Montrun, hal.	9 ^h 18	2 ^h 24	6 ^h 54	Vers.	9 ^h 23	2 ^h 35	6 ^h 58
Toirac.	9 ^h 27	2 ^h 45	7 ^h 3	Arcambal.	9 ^h 31	2 ^h 55	7 ^h 6
Lamadeline.	9 ^h 39	3 ^h 10	7 ^h 15	Cabessut, halte.	9 ^h 41	3 ^h 10	7 ^h 16
CAPDENAC. A.	9 ^h 51	3 ^h 26	7 ^h 27	CAHORS. — A.	9 ^h 49	3 ^h 20	7 ^h 24

HONORÉ Photographe
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS